



Livret de l'alternance entreprise

L'alternance à l'Université c'est possible !

Service Formation Continue et Alternance - FOCAL



Faculté des sciences
et des techniques

univ-nantes.fr/focal

Édito

« Recruter un alternant s'inscrit pleinement dans une démarche d'optimisation des Ressources Humaines.

C'est intégrer dans vos équipes un jeune collaborateur motivé et le former à vos méthodes de travail. C'est faire un pari sur l'avenir et ça marche !

Le service Formation Continue et Alternance vous informe et vous accompagne tout au long de votre projet de recrutement d'un alternant dans les filières de formations de la Faculté des Sciences et des Techniques.

Contactez-nous ! »

Julie RESCOURIO, responsable du service Formation Continue et Alternance

Qui sommes-nous ?

Service de proximité au sein de la Faculté des sciences et des techniques de Nantes, le service Formation Continue et Alternance (FOCAL) a pour missions :

- de faciliter l'accès de tous les publics à l'offre de formation de la Faculté,
- d'animer et développer la formation continue et l'alternance,
- d'assurer la gestion administrative et financière des parcours de formation.

Contacts

Notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner :

1 Responsable équipe FOCAL

Julie RESCOURIO

julie.rescourio@univ-nantes.fr

1 Chargée d'affaires

Aurélie COEDEL

aurelie.coedel@univ-nantes

4 Assistantes de formation

Sabine DRUBAY

Anne-Claude SAILLET

Delphine VINCE

Séverine PONZEVERA

focal@univ-nantes.fr

Nos formations en alternance

8 grands domaines d'activité



BIOTECHNOLOGIES



GÉNIE CIVIL / TRAVAUX PUBLICS



CHIMIE



GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS



CONSTRUCTION ET PRODUCTION BOIS



INFORMATIQUE



ÉNERGIES NOUVELLES RENEUVELABLES



PHYSIQUE

Nos formations

Du Bac+3 (Licence) au Bac+5 (Master) **20 diplômes** recouvrant de nombreux domaines d'activité sont accessibles par la voie de l'alternance :

7 Licences Professionnelles

1 Licence Générale

12 Masters

Quelques chiffres en 2021

294

alternants

96%

de réussite
aux examens

25%

de croissance
d'alternants les 5
dernières années

+1000

entreprises
nous on fait
confiance

Accompagner et former en alternance

6 missions du service FOCAL



Informer sur l'offre de formation et les modalités d'accès en formation



Conseiller sur les démarches à engager



Accompagner les candidats et les mettre en relation avec les entreprises



Assurer la gestion administrative et financière des contrats en alternance



Accompagner les alternants tout au long de leur parcours, en lien avec l'équipe pédagogique et l'employeur



Évaluer la satisfaction des alternants et des employeurs

Les principaux interlocuteurs à l'Université

Le responsable pédagogique

Personne ressource pour toutes les questions liées au domaine de formation et chargée de la coordination pédagogique globale.

Le référent universitaire (ou référent pédagogique)

Personne ressource au sein de l'équipe pédagogique. Il est l'interlocuteur privilégié de l'entreprise et s'engage auprès de l'alternant, pour la réalisation et la réussite de son projet de formation.

Le service Formation Continue et Alternance - FOCAL

Équipe dédiée à la disposition des entreprises, pour les accompagner tout au long des démarches de recrutement et de suivi du parcours de l'alternant.

Le rôle du tuteur entreprise / maître d'apprentissage

Personne ressource essentielle à l'alternant, qui l'accompagne pendant ses périodes en entreprise. Il contribue à l'acquisition des compétences professionnelles de l'alternant, qu'il suit et évalue. Il assure le relais auprès de l'équipe pédagogique.

2 contrats en alternance

Contrat d'Apprentissage et Contrat de Professionnalisation

Une formation sans frais pour l'alternant

Prise en charge financière par les OPCO (organisme financeur dont dépend l'employeur)

Un salaire pendant la durée de la formation

CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

de 21 à 25 ans = 61% du Smic*
de 26 à 29 ans = 100% du Smic*

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

21 ans et + = 80% du Smic*
26 ans et + = 100% du Smic

Contrat en alternance

Un contrat de travail

CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

dans le secteur privé et public
de 16 à 29 ans révolus

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

dans le secteur privé
de 16 à 25 ans ou > 26 ans demandeur d'emploi

Un accompagnement

Assuré par un référent universitaire et un tuteur entreprise / maître d'apprentissage

*ou % du SMC (Salaire Minimum Conventionné) de la convention collective ou de l'accord de branche de l'entreprise

La rémunération

La rémunération d'un alternant varie selon son âge, son niveau d'études et son contrat d'alternance.

Le salaire minimum correspond à un % du SMIC ou du SMC.

Liens utiles

<https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-apprenti/>

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>

Les aides pour financer l'alternance

Un opérateur de compétences (OPCO) est à vos côtés pour vous accompagner et financer le recrutement de votre alternant. N'hésitez pas à contacter votre OPCO de référence.

Une aide exceptionnelle de 5000€ à 8000€ pour vous aider à recruter un alternant (jusqu'en juin 2022)

Liens utiles

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/>

Les de l'alternance

L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Une équipe impliquée aux côtés de l'alternant.
Un référent pédagogique en appui pour garantir la réalisation des missions confiées par l'entreprise.

96% de réussite à l'examen

LA SELECTION DES CANDIDATS

Les candidats sont sélectionnés par l'Université sur dossier de candidature. Recruter un alternant, c'est capitaliser sur ses qualifications et ses expériences passées et le former à votre culture d'entreprise.

Des profils adaptés aux entreprises

LA PROFESSIONALISATION DE L'ALTERNANT

La formation alterne des enseignements disciplinaires et pratiques à l'Université et des activités en entreprise permettant l'acquisition de compétences professionnelles conduisant à une plus grande autonomie de votre jeune collaborateur.

Pédagogie et compétences professionnelles

L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Un service de Formation Continue dédié à la gestion administrative et financière des contrats en alternance, qui intervient à vos côtés et vous accompagne tout au long de vos démarches.

Une équipe à votre écoute

LE RYTHME DE L'ALTERNANCE

Le calendrier de l'alternance prend en compte les contraintes professionnelles des entreprises et s'adapte à leur secteur d'activité.

Un rythme adapté

UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Dès la fin du contrat votre salarié sera opérationnel, diplômé et formé aux savoir-faire propres de votre entreprise.

Un salarié opérationnel

L'alternant, un salarié comme les autres

La formation

L'alternant s'engage à :

- S'inscrire à l'Université après admission en formation et signature du contrat en alternance
- S'impliquer dans la formation comme dans l'entreprise.

Le contrat : un accord tripartite

L'alternant signe un contrat de travail. Il bénéficie du statut de salarié à part entière.

La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.

L'alternant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'entreprise et à être assidu.

Une convention de formation est signée entre le centre de formation et l'entreprise.

Le salaire

L'alternant perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic.

Un accord de branche ou la convention collective de votre entreprise peut prévoir une rémunération plus favorable.

Le temps passé en formation à l'Université est du temps de travail rémunéré.

Les congés

L'alternant a droit aux congés payés légaux (5 semaines de congés payés par an) à prendre pendant les périodes en entreprise. Il bénéficie également des mêmes congés spécifiques ou exceptionnels que les autres salariés.

Les droits sociaux

Il bénéficie de la même protection sociale que les autres salariés y compris pendant le temps passé à l'Université.



Service Formation Continue et Alternance (FOCAL)
Information administrative et financière
Mail. focal@univ-nantes.fr

Développement Alternance et Formation Continue
Aurélie COEDEL, chargée d'affaires
Mail. aurelie.coedel@univ-nantes.fr
Tél. +33 (0)2 51 12 53 82 / 06 07 12 03 34

univ-nantes.fr/focal